

Quoi de neuf pour les Fonds distincts MPPM

Nouvelle option de garantie :

Le 12 novembre 2024 (ou vers cette date), **Mandats privés de placement Manuvie - Fonds distincts MPPM** offrira une garantie au décès à 100 %, renommant ainsi la série existante et élargissant l'offre pour inclure une nouvelle série :

- MPPM 75/75
- MPPM 75/100

Ajout de fonds :

À compter du 9 septembre 2024 (ou vers cette date), les fonds suivants seront disponibles dans les **Mandats privés de placement Manuvie – Fonds distincts MPPM** :

- Portefeuille Fonds distinct privé FNB ingénieurs de dividendes mondiaux Manuvie
- Fonds distinct Mandat privé de grandes capitalisations internationales Manuvie

Tous les détails au sujet des fonds, y compris les codes et les ratios de frais de gestion (RFG) des nouveaux fonds, sont disponibles sur le site web de Manuvie, **Prix et rendement**.

Réduction des frais :

Le 9 septembre 2024 (ou vers cette date), le ratio des frais de gestion (RFG) sera réduit pour le fonds suivant :

Nom du Fonds	Ancien RFG (%)	Nouveau RFG estimatif (%)*
Fonds distinct Mandat privé Catégorie équilibrée fondamentale Manuvie	2,40	2,31

* Les RFG estimatifs pour le reste de 2024 seront indiqués dans l'Aperçu du fonds et dans l'outil Prix et rendement. À partir du 31 décembre 2024, le RFG sera composé d'un taux mixte du RFG précédent (du 1^{er} janvier 2024 au 9 septembre 2024) et du RFG réduit (du 9 septembre 2024 au 31 décembre 2024). Options frais d'entrée et sans frais reflétées.

Nouvelle option de frais de souscription :

Le 9 septembre 2024 (ou vers cette date), une option sans frais de souscription (sans récupération des commissions) sera ajoutée au fonds suivant :

Fonds distinct Mandat privé d'épargne à intérêt élevé Manuvie

Par conséquent, les options frais d'entrée et sans frais (avec récupération des commissions) ne permettront plus de nouveau dépôt, de dépôt subséquent, de PAC nouveau ou existant. Cependant, celles-ci resteront disponibles pour les transferts au sein de la même option de frais. Les PAC existants seront automatiquement transférés vers la nouvelle option de frais, qui sera également disponible pour de nouveaux dépôts, des dépôts subséquents et de nouveaux PAC.